

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DECHANTELOUP-LES-VIGNES
78570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 28 novembre 2024

DATE D’AFFICHAGE : 28 novembre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33

Présents : 24

Votants : 26

L’an deux mille vingt-quatre, le quatre décembre, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le vingt-huit novembre deux mille vingt-quatre, s’est réuni en salle du conseil en mairie à 21h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

Etaient présents :

Mme. ARENOU, Maire

M. LONGEAULT, Premier Maire Adjoint

Mme CHIARETTO, M. BONNEAU, Mme BATHILY, M. BOUCHELLA, Mme ABLOUH, M. GAILLARD,
Mme. BELHADJ-ADDA, Maires – Adjoints,

Mme CHERGUI, M. GOURVENEK, Mme CHARLOT, Mme BOUKANDOURA, M. AZIMI, M. BRENOT,
M. LIAOUI, Mme RAKOTOMALALA, M. HILALI, M. MARCIN, M. GAYDOUK, Mme BAUDRY, M JALLOT,
M. FARIGOULE, Mme. AZDAD, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

Mme DUBOIS (procuration à M. LONGEAULT)

M. FOURE (procuration à M. GOURVENEK)

Absents excusés :

Mme. CHATELAIN

M. CAMARA

M. ALIMI

Mme KHARJA

Mme LARABI

Mme SIRAS

M. ODIRA

MISE EN VENTE D’UN TERRAIN – IMPASSE DU CHAÏ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L2121-29 ;

VU le courrier de réponse du service des Domaines en date du 27 mars 2023,

VU le courrier réponse du service Direction Régionale et Interdépartementale de l'environnement, de l'Aménagement et des Transports en date du 23 octobre 2023,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Pierre GAILLARD, Maire-adjoint en charge de l'urbanisme et au développement économique,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

DECIDE :

AUTORISE la mise en vente du terrain à bâtir identifié comme le lot C portant la nouvelle référence cadastrale AH 1297 issue de la division parcellaire du terrain cadastré AH 757.

AUTORISE Mme Le Maire, et ou son représentant à signer les actes et les documents se rapportant à cette cession par voie amiable.

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le cinq décembre deux mille vingt-quatre.

Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Maire-adjoint

François LONGEAULT



Délibération certifiée exécutoire de par :

- l'affichage le :

- la transmission à la Sous-Préfecture le :

Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20241205-2024-DEL-98-DE
Date de réception préfecture : 09/12/2024